

Conseil Municipal du 26 juin 2023

à 18h00

N°ordre 43  
N° identifiant 2023-0111

**Titre** Demande de subventions "Vacances apprenantes" pour Vacances pour toutes et tous et l'Accueil de loisirs du Bois de Saint-Pierre

Rapporteur(s) Mme Samira BARRO-KONATÉ  
Date de la convocation 20/06/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY  
Secrétaire(s) de séance Robert ROCHAUD

**PJ.**

Membres en exercice 0  
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants \_\_\_\_\_ Mandataires \_\_\_\_\_

Observations

Projet de délibération étudié par:	Commission Lien social et éducation
------------------------------------	-------------------------------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Droits aux vacances et aux loisirs
------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Depuis trois ans, la ville de Poitiers demande une subvention à l'État, par l'intermédiaire du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, dans le cadre du dispositif d'aide aux collectivités locales « Vacances apprenantes ».

Cette demande de subvention concerne le financement de séjours de vacances pour enfants, dans le cadre du plan municipal « Vacances pour toutes et tous ». Depuis 2020, la ville a ainsi bénéficié de 93 716 € de subvention de l'État.

Le dispositif « Vacances apprenantes » est relancé par l'État pour une nouvelle année. Dans ce cadre, la direction Droit aux vacances et aux loisirs propose que soit demandée par la ville une nouvelle subvention à l'État pour le financement des séjours de vacances pour enfants prévus dans le cadre de Vacances pour toutes et tous, mais également pour les séjours immersifs prévus au Bois de Saint-Pierre cet été.

La demande de subvention concerne 252 enfants âgés de 6 à 17 ans répondant aux critères suivants :

- ceux domiciliés en quartiers politique de la ville
- les enfants en situation de handicap
- les mineurs en situation de décrochage scolaire
- les enfants placés auprès de l'Aide sociale à l'enfance (Ase)
- les mineurs pouvant justifier d'un Quotient familial (QF) inférieur à 1 500 €.

La subvention maximum serait de 130 500 € répartis comme suit :

- 98 500 € maximum pour 188 enfants dans le cadre de Vacances pour toutes et tous
- 32 000 € maximum pour 64 enfants dans le cadre des séjours immersifs du Bois de Saint-Pierre.

Ce partenariat entre la Ville et l'État se formaliserait par une contractualisation qui précise les engagements des deux parties :

- pour la commune : offrir aux enfants et aux jeunes de son territoire (entre « 3 et 17 ans ») l'accès à des séjours labellisés « Colos apprenantes », identifier et inscrire des enfants et des jeunes qui pourront par son intermédiaire partir en « Colos apprenantes », organiser et prendre en charge le coût du transport aller et retour vers et du lieu des séjours proposés
- pour l'État : labelliser une offre de séjours de qualité qui répond aux attentes des enfants et des familles en matière de loisirs tout en proposant des modules de renforcement des apprentissages, financer le départ en séjour des publics considérés comme prioritaires, car les plus exposés aux effets de la crise (jusqu'à 500 € par jeunes pour un séjour d'une semaine).

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **de solliciter une subvention auprès de l'État**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette réalisation**
- **d'imputer la recette correspondante, soit 130 500 €, à l'article 74718 du budget Principal.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Robert ROCHAUD

**RESULTAT DU VOTE**

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	7.5	Subventions	